



mairie

ti ker

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260410-26047-AR

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 26-047

ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE FONCTION A UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Le Maire de la commune de CAVAN,

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2026

Vu la délibération 202604-01 fixant le nombre de conseillers délégués,

Vu la délibération 202604-02 désignant les conseillers délégués,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Gaëtan LE PESSOT en qualité de conseiller municipal délégué,

- A R R Ê T E -

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gaëtan LE PESSOT est conseiller municipal délégué en soutien de Monsieur Jean Paul LE CANN pour intervenir dans les domaines suivants :

- Communication
- Vie culturelle
- Patrimoine
- Chemins de randonnée

Article 2 : Le conseiller délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y afférant.

Article 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le trésorier

A CAVAN, le 10 Avril 2026

Le Maire ,

Maurice OFFRET

